



la Lettre de Françoise Laborde

Sénatrice PRG de la Haute-Garonne



EDITORIAL

FISCALITE DES SERVICES A LA PERSONNE

Les conséquences de la suppression de l'exonération de charges des particuliers employeurs sont désastreuses, non seulement en termes budgétaires, mais aussi en termes d'emploi et de bien-être. Appliquée depuis le 1^{er} janvier 2011, cette mesure va peser lourdement sur les comptes de la sécurité sociale, en diminuant le montant des cotisations reversées. Elle devrait entraîner la suppression de plus de 200 000 emplois familiaux et pourrait inciter un grand nombre des 3,5 millions de bénéficiaires à privilégier le recours au travail non déclaré ou à renoncer, purement et simplement, faute de moyens financiers, à ces services de proximité. Ainsi, les premières victimes de cette décision unilatérale seront les plus fragilisées, à savoir les personnes âgées et les personnes handicapées les plus modestes.

À l'heure où le Gouvernement s'empare des débats sur la dépendance et le grand vieillissement, j'ai demandé des réponses au Ministre en séance, au Sénat : comment compte-t-il mettre en place des dispositifs d'aide à la personne, souples et personnalisés alors que, dans le même temps, il étouffe un peu plus encore le potentiel de ce secteur d'activités en termes d'emplois ? ●

Ecrans de fumée

4

ans après l'élection du Président de la République, l'heure n'est pas encore au bilan. Toutefois, depuis 2007, nous nous sommes familiarisés avec la stratégie de la majorité, la pratique de l'écran de fumée. Chaque jour, nous pouvons en constater les ravages. Ces orientations politiques isolent et tendent à opposer les français. Elles attisent les peurs. Cette

fuite en avant m'inquiète, car, au-delà des clivages partisans, elle met en péril notre vivre ensemble. Il faut y mettre un terme !

La problématique de la dépendance ne fait pas exception. Les premiers « ballons d'essai » laissaient augurer du pire. En résumé : confier ce secteur aux seules compagnies d'assurance. Les dernières évolutions semblent conforter la prise en charge de la dépendance par la solidarité nationale, mais de nombreuses zones d'ombres demeurent. Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors des débats que j'ai organisés à Saint-Gaudens et à Grenade : « nous devons rester vigilants et œuvrer pour que cette réforme, nécessaire, soit juste, financièrement pérenne et solidaire ». (cf p.5)

Autre écran de fumée, cette fois-ci autour de la laïcité, pilier de notre édifice républicain. Dérapages et manœuvres se multiplient, instrumentalisant ce principe fondamental à des fins partisans et, disons-le, électoralistes. Une mise au point s'impose. C'est chose faite avec la publication du premier dictionnaire de la laïcité (cf p.3). Sa lecture permet de renouer avec l'essence de la laïcité.

Un troisième exemple illustre la méthodologie de la majorité présidentielle, celui du traitement des questions relatives à l'immigration. Après le musulman forcément islamiste, l'allocataire du RSA forcément fainéant, le dernier bouc-émissaire du gouvernement est l'immigré, qui serait à la fois profiteur et envahisseur. Pour dénoncer cette stigmatisation inacceptable et préjudiciable, je me suis associée à des collègues parlementaires pour réaliser un audit des politiques d'immigration (cf p.4). Ce travail indépendant, pluraliste et contradictoire a duré un an. Il met au jour nombre de contrevérités, démystifiant ainsi les effets d'annonce d'une politique du chiffre qui s'avère être un échec. La preuve ? Le Parlement vient de voter la 6^{ème} loi sur l'immigration en 8 ans !

Françoise Laborde

LE CHIFFRE : 23 536

C'est le nombre de bénéficiaires de l'APA - Allocation Personnalisée d'Autonomie - en Haute-Garonne, en 2010, dont les 3/4 sont des femmes. Sur un budget global de 107 millions d'euros, dont 78 pour le maintien à domicile et 29 pour le maintien en établissement, le Conseil Général prend en charge 83 millions d'euros.

La laïcité est à la mode cette année.

A l'approche d'échéances électorales majeures pour notre pays, certains essaient de l'instrumentaliser à chaque occasion au risque de la galvauder ou pire. Pourtant, elle mérite mieux qu'un engouement éphémère.

Ce principe républicain fondamental est garant du vivre ensemble dans notre pays. Gravé dans notre Constitution, il l'est aussi dans nos cœurs. Il doit retrouver tout son sens. Chacun, à son échelle, peut contribuer à faire vivre et partager cette valeur, au quotidien. J'y contribue à ma façon par un engagement sincère et constant, dont voici quelques exemples concrets.

Une journée pour la laïcité, ciment de notre République

Une journée pour fêter la laïcité. Voilà une idée généreuse. Elle a pris corps grâce au vote le 31 mai dernier de la résolution présentée en application de l'article 34-1 de la Constitution par le groupe socialiste, soutenue bien sûr par les radicaux de gauche, au Sénat. Son objectif est simple :

*« Vu l'article 34-1 de la Constitution, Rappelant que l'article 1^{er} de la Constitution proclame que la France est une République laïque. Considérant que **la laïcité doit être un principe fondamental constamment rappelé, car il est ce qui nous permet de vivre ensemble, dans le respect des croyances et pratiques religieuses, des opinions et convictions diverses de chacun ;** Demande que la République française instaure une **Journée nationale de la laïcité, garante de la cohésion républicaine, non fériée ni chômée, fixée au 9 décembre, et permettant chaque année de faire le point sur les différentes actions menées en la matière par les pouvoirs publics, ainsi qu'être l'occasion de manifestations au sein du système associatif et éducatif.** »*

Dans son exposé des motifs, le texte de la proposition de résolution n°269 rappelait en substance :

*« la Révolution française a posé les bases de l'idée laïque, à savoir **la liberté de conscience et de culte et l'obligation pour l'État de ne pas intervenir dans les convictions de chacun.** « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses » énonce l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen. » ... « **La laïcité ne repose pas en effet sur la tolérance des différences mais sur l'égalité des citoyens.** » Voilà pourquoi, comme le dit Jaurès dès 1893, « démocratie et laïcité sont deux termes identiques » ... « Cette reconnaissance dans la loi sera chose faite avec la liberté des cultes en 1791, l'instauration de l'école publique gratuite, laïque et obligatoire, en 1882, et la loi du 9 décembre 1905 de séparation des églises et de l'Etat. Cette dernière*

re énonce clairement que la République assure la liberté de conscience et garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public (article 1er). »

*« **Cependant, si la laïcité, comme garante des valeurs républicaines, « Liberté, Égalité, Fraternité », a été élevée au rang de principe constitutionnel, force est malheureusement de constater qu'aujourd'hui, elle est de plus en plus oubliée voire bafouée...** Face à ces tentatives, on peut regretter qu'à la place d'un rappel clair du principe constitutionnel de laïcité, une certaine confusion ait été entretenue. »*

La laïcité, c'est le ciment de notre démocratie et de notre République. Instituer une journée nationale qui lui soit dédiée, c'est relever deux défis :

- Lui redonner du sens aux yeux des jeunes générations.
- Lui redonner vie au cœur de nos services publics, au premier rang desquels, l'école.

La journée du 9 décembre pourra désormais être pleinement consacrée à célébrer cette valeur fondamentale, enracinée au cœur de notre République.

Le 9 décembre 2011, célébrons la 1^{ère} journée de la Laïcité !

Dont acte ! Je vous donne rendez-vous le 9 décembre 2011 pour célébrer la 1^{ère} journée de la Laïcité, à Toulouse, à la médiathèque Cabanis, en collaboration avec l'association EGALÉ Égalité Laïcité Europe.

Retenez cette date sur vos agendas, dès maintenant ! (afin de recevoir le programme détaillé, vous pouvez nous contacter au 05 61 13 28 90 ou bien par mail f.laborde@senat.fr).

Au cours de ces débats, les sujets ne manqueront pas : perspectives et enjeux de la campagne présidentielle, la journée de la laïcité à l'école, la laïcité en Europe, ...

Le premier Dictionnaire de la Laïcité sera aussi de la fête. Il constitue en effet un véritable

outil pédagogique, désormais incontournable. Ses auteurs seront présents et participeront à nos échanges.

Le premier dictionnaire de la Laïcité est paru



Le premier **Dictionnaire de la Laïcité** est paru, aux éditions Armand Colin, le 11 mai dernier. C'est d'abord un **ouvrage militant**, engagé dans la promotion de la laïcité. Il passe en revue des problématiques d'actualité et constitue **un support, notamment pédagogique, pour tous ceux qui, en Europe et sur les cinq continents, revendiquent la séparation des églises et de l'État, la liberté de conscience et prônent l'universalité de la laïcité.**

Publié sous la direction de Martine Cerf et Marc Horwitz, de l'association EGALE, Egalité Laïcité Europe, dont je suis vice-présidente, **il est le fruit de la collaboration d'une cinquantaine d'auteurs, français et étrangers**, chercheurs, historiens, juristes, sociologues, journalistes, responsables politiques, engagés dans la défense des Droits de l'Homme. Il ne prétend pas être exhaustif et sera réactualisé régulièrement.

Bon de commande téléchargeable sur mon site pour un envoi sans frais de port.

Justice et Laïcité

Le 21 mai dernier, au Sénat, j'ai eu la satisfaction d'accueillir le premier colloque organisé par l'Observatoire de la Laïcité de l'Essonne, et sa fondatrice Maïté Montet, célébrant ainsi le 1^{er} anniversaire de cette association. Les débats ont été consacrés aux questions de « Justice et Laïcité ». La présence de prestigieux intervenants a contribué à des échanges de qualité sur cette thématique inédite :

- *Législation et Laïcité*, par Roger-Gérard Schwartzberg, ancien ministre, Président d'Honneur du Parti Radical de Gauche.
- *Jurisprudence et Laïcité*, par Jean-Michel Quillardet - Président de l'Observatoire international de la Laïcité et des dérives communautaires.
- *Respect des Principes Laïques dans l'action quotidienne d'un Tribunal de Grande Instance*, par Laurent Davenas : Avocat général à la Cour de Cassation, ancien procureur de la république d'Evry.
- *Principes juridiques de la Laïcité au regard des instruments internationaux des Droits de l'Homme*, par Gérard Fellous : Ancien Secrétaire Général de la Commission Consultative des Droits de l'Homme.
- *Etrangers en France, justice et Droits de l'Homme*, par Julie Hollard, Avocate.

Retrouvez la retranscription audio des débats sur mon site (francoiselaborde.fr).

Rencontres de l'identité républicaine

En réponse aux débats stériles qui stigmatisent, lancés par la majorité présidentielle sur la question de l'identité nationale, le Parti radical de gauche a organisé, sous la présidence de Jean-Michel Baylet, une journée consacrée à « l'identité républicaine », le 16 avril dernier.

Toute la conception radicale de gauche de la politique est résumée dans ce titre. J'ai été invitée à participer à cet événement qui a rassemblé militants associatifs, universitaires, hommes et femmes politiques de gauche, de droite et du centre, et quelques candidats à la prochaine élection présidentielle, comme François Hollande, Corinne Lepage ou encore Jean-Louis Borloo. En cette période de polémiques où les ambitions pour 2012 fleurissent, cette initiative était salutaire.

Vous retrouverez les principales interventions sur : www.planeteradicale.org/-Rencontres-de-l-identite-.html et mon intervention consacrée à la laïcité, sur mon site (francoiselaborde.fr).



Photo : Emmanuel Pin

« La laïcité n'est pas en voie de muséification, l'actualité le prouve. La laïcité n'a besoin ni d'être modernisée, ni d'être positivée, elle doit être connue, reconnue et appliquée... »

La laïcité nous permet de raviver la flamme de notre devise républicaine :

- *La laïcité est liberté : liberté de croire, ou de ne pas croire.*
- *La laïcité est égalité : égalité sans distinction de race ou de religion.*
- *La laïcité est fraternité : celle qui accueille tous nos concitoyens dans une seule communauté, la République.*

Pourtant, on est encore loin de cet idéal dans la réalité : quid de l'égalité dans notre école républicaine, quid de la fraternité dans la vie de la Cité, pour ne prendre que ces deux exemples.

Il est urgent de refonder notre pacte républicain, et la laïcité doit être au cœur de ce projet. »

Un bon audit vaut mieux qu'une mauvaise polémique

L'immigration est une problématique instrumentalisée par le gouvernement. La preuve : 6 projets de loi en huit ans, des déclarations inacceptables des ministres de l'intérieur successifs, des peurs que le gouvernement alimente afin de stigmatiser certaines populations pour tenter d'occulter ses propres échecs, notamment, en matière de lutte contre le chômage. Cette question est aussi le lieu de la cristallisation de craintes toujours exacerbées en période de crise... il était donc in-

dispensable de procéder à un véritable audit des politiques d'immigration. Pour aller au-delà des polémiques et des dérapages, j'ai participé à l'audit indépendant et contradictoire de la politique d'immigration, initiative conduite par un groupe d'une vingtaine de parlementaires (députés, sénateurs et députés européens) de tous horizons politiques, en collaboration avec le collectif de chercheurs, journalistes et militants « Cette France-là ». Nous avons décidé d'unir nos efforts afin de procéder

à un étude approfondie de la politique d'immigration. Fruit d'une année de travail, et de l'audition de 35 experts de la politique migratoire, le rapport d'étude a été rendu public le 11 mai dernier. Il aborde les problématiques suivantes : questions démographiques liées au solde migratoire, effets macroéconomiques des migrations, coût des politiques publiques, impact des migrations sur le marché du travail, co-développement, respect de l'État de droit, asile, intégration.

Véritable contre expertise face aux orientations gouvernementales, il donne une nouvelle approche des problématiques liées à l'immigration, il contribue à dépassionner le débat. Il constitue de surcroît un support pédagogique complet à la disposition de tous et en particulier des élus. Oui, une autre politique est possible dans le respect des droits fondamentaux des individus !
[L'intégralité de l'audit et le dossier de presse sont téléchargeables depuis le site internet.](#)

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Retrouvez sur mon site internet l'intégralité de mes questions posées au Gouvernement, voici les dernières :

Demande d'un moratoire relatif à la pratique du packing sur les enfants atteints d'autisme sévère

Situation d'engorgement subie par plusieurs instituts médico-éducatifs en Haute-Garonne

Aggravation des inégalités sociales dans le système scolaire

Conséquences du désengagement de l'Etat du capital de plusieurs aéroports régionaux

Déqualification des personnels de bloc opératoire

Suppression des postes d'intervenants extérieurs en langues vivantes dans l'enseignement du premier degré

Fin de l'exonération de charges des particuliers employeurs pour les emplois familiaux

Un défi médical, social et financier

Un grand débat national sur la dépendance et son financement a été programmé pour l'année 2011. Des débats interdépartementaux sont donc organisés par le Ministère de la Cohésion Sociale. L'ensemble des réflexions doit être transmis avant le mois de juillet, afin de rendre possible, **dès cet automne, l'intégration des premières mesures retenues dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012.**

Au-delà de ces opérations, nous ne souhaitons pas revivre la concertation telle qu'elle fut mise en place pour la réforme des retraites, qui s'est avérée être un simulacre, une opération de communication.

C'est pourquoi j'ai organisé, conjointement avec les cercles radicaux du Comminges et du canton de Grenade, deux réunions sur le thème **«Dépendance : enjeux démographiques et financiers»** le 12 mai à St-Gaudens et le 26 mai à Grenade.

Chacun, tout au long de sa vie, doit pouvoir accéder aux moyens qui garantissent sa dignité et son développement personnel, comme par exemple l'accès à la santé ou au logement. Chacun devrait pouvoir



bénéficier d'un droit d'accès universel aux services sociaux, non plus au cas par cas ou selon les périodes de la vie, mais de façon permanente afin d'assurer une pleine intégration à la société et la possibilité d'en devenir un acteur à part entière. Cette préoccupation est au cœur des valeurs des radicaux de gauche. Elle suppose un changement profond de la conception de notre protection et de notre sécurité sociale.

Assurer l'indépendance et la mobilité des personnes âgées, c'est d'abord :

- **Créer une cinquième branche de la sécurité sociale** dédiée à la dépendance.
- Répertorier les populations à risques pour **améliorer le suivi social et sanitaire.**

- **Construire des établissements publics** spécialisés pour un traitement adapté à certaines pathologies (type Alzheimer).

- **Développer les accueils de jour** pour les personnes âgées ; développer les équipes mobiles de gériatrie.

- **Favoriser un habitat social** et un environnement adapté aux personnes âgées désirant vivre chez elles et développer des lieux intergénérationnels.

- **Assurer un maillage territorial** en équipements de services publics (notamment de santé) de proximité.

Opacité des contrats privés de dépendance :

Dans le contexte actuel, le rôle des compagnies d'assurance dans ce secteur a été privilégié. Ces dernières proposent désormais des contrats privés de dépendance qui, à ce jour, ne font l'objet d'aucune régulation spécifique. De ce fait, le montant des cotisations et des rentes connaît de fortes disparités.

Il est plus qu'urgent d'encadrer et de réguler ce secteur (dispositions des contrats, choix des médecins chargés d'évaluer la dépendance...). Si la logique assurantielle devait être privilégiée, on peut craindre que l'impératif de solidarité s'en trouve très largement escamoté, comme c'est déjà le cas. Le risque est de voir une assurance dépendance à plusieurs vitesses, entre riches et pauvres, urbains et personnes vivant dans les déserts médicaux ...

REFORME TERRITORIALE

Dernier épisode d'un mauvais feuilleton

Le Conseil Constitutionnel ayant censuré certaines dispositions prévues dans la réforme territoriale, le Sénat a réexaminé, le 7 juin, un projet de loi fixant le nombre et la répartition des futurs conseillers territoriaux. Cet examen fut l'occasion de rappeler mon opposition à cette réforme mal conçue, partisane, coupée des réalités de terrain et qui en-

gendrera un net recul de la parité. En résumé, la création du conseiller territorial, cet élu hybride, est emblématique d'une mauvaise réforme.

L'objectif affiché était de simplifier l'organisation territoriale et de réaliser des économies, or si la réforme est appliquée, l'effectif du conseil régional de Midi-Pyrénées passera de 91 conseillers

régionaux à 251 conseillers territoriaux. En Haute-Garonne, les 53 conseillers généraux et les 32 conseillers régionaux seront remplacés par 90 conseillers territoriaux, avec les travaux dans les hémicycles que cela induit !

Cette réforme, à la fois dans son contenu et par la manière dont elle a été adoptée, aux forceps, par le Parle-

ment, s'inscrit dans une volonté de reprise en main par l'État des collectivités territoriales. Ces dernières, qui sont déjà asphyxiées financièrement par les transferts de compétences non compensés, voient leur autonomie rognée.

La réforme territoriale doit entrer en vigueur en 2014... un motif d'espoir demeure, car avant, il y a 2012.

Judi 12 mai

Manifestation du Collectif Toulouse et de la FNARS pour l'hébergement des grands précaires

Sollicitée par le collectif Inter Associations Toulouse et par la FNARS Midi-Pyrénées, j'ai interpellé la Ministre des Solidarités et les services préfectoraux de la Haute-Garonne au sujet de la situation très préoccupante, tant sur le plan humain que sanitaire, des dizaines de familles avec enfants – dont des nourrissons – qui sont à la rue ou en hébergement très précaire.

Plutôt que de multiplier les déclarations indignes sur les abus en matière d'assistantat social, le gouvernement devrait prendre ses responsabilités et débloquer les moyens nécessaires pour appliquer le Droit au logement opposable, qu'il a lui-même institué, et mettre ainsi un terme à cette situation dramatique et inacceptable.

En Haute-Garonne, depuis le 1^{er} mars 2011, il n'y a plus de places d'hébergement des grands précaires au centre ville de Toulouse, plus aucun crédit



alloué aux associations de terrain qui prennent en charge dans l'urgence les personnes à la recherche d'un hébergement pérenne et les structures existantes sont saturées.

Même le service du 115 ne répond plus qu'à 40% des appels d'urgence, faute de personnel.

Lundi 9 mai 80 ans de la FNATH

Deux fêtes en une ! Le 9 mai 2011 marquait le 80^{ème} de la FNATH, association qui œuvre pour les accidentés de la vie, basée à Aucamville. C'était également la date choisie par M. Jean Louis Couret, Président de la FNATH

31 et 32 pour réceptionner la nouvelle voiture de l'association achetée en partie grâce à ma dotation d'action parlementaire.



À VOS AGENDAS



Septembre 2011

Suspension du travail parlementaire en raison des élections sénatoriales

Jusqu'au renouvellement de 2008 inclus, le Sénat était renouvelé par tiers tous les trois ans. À partir de 2011, il sera renouvelable par moitié, tous les trois ans, pour tenir compte de la réduction de neuf à six ans de la durée du mandat sénatorial.

Pour chaque département, le nombre de sénateurs est fonction de la population.

Aujourd'hui, le Sénat compte **343 sénateurs**.

5 sénateurs supplémentaires seront élus en septembre 2011 pour une meilleure adaptation aux changements démographiques et territoriaux.

Après le renouvellement de 2011, il y aura donc 348 sénateurs, ce plafond étant désormais inscrit dans la Constitution.



Mon agenda, interventions en séance, en commission, questions au Gouvernement, communiqués de presse, réunions thématiques, visites du Sénat, rencontres avec les élus en Haute-Garonne, conférences, dossiers économiques et sociaux du département, ...
Retrouvez l'intégralité sur mon site Internet :

www.francoiselaborde.fr



la Lettre de Françoise Laborde

Sénatrice PRG de la Haute-Garonne

TOULOUSE :

Sandrine DA PARE-MAGUEUR

Tél. 05 61 13 28 90

116, avenue des Minimes – 31200 TOULOUSE

Fax. 05 34 41 14 37 – f.laborde@senat.fr

PARIS :

Florence FAYE

Tél. 01 42 34 30 73

15, rue de Vaugirard – 75291 PARIS Cedex 06

Fax. 01 42 34 40 19 – f.laborde@senat.fr

COMITE DE REDACTION :

Marc INQUIMBERT

Tél. 01 42 34 30 73

www.francoiselaborde.fr

Abonnez-vous à la lettre d'information